

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

PROJETS SPORTIFS FEDERAUX 2025

Réunion d'information – 25 mars 2025

PARTENAIRES PRINCIPAUX



Crédit Mutuel



Projets Sportifs Fédéraux 2025

Réunion d'information
25 mars 2025

SOMMAIRE

- *Introduction*
- *Calendrier*
- *Nouveautés PSF 2025*
- *Instruction*
- *Rappel CRF*
- *Questions / Réponses*

Introduction

- Introduction par Philippe Boidé

Dates de la campagne

- *28 mars 2025 : Ouverture CompteAsso*
- *21 avril 2025 : Date limite dépôt des dossiers*
- *22 au 29 avril 2025: Pré-instruction des dossiers*
- *30 avril au 1^{er} juin 2025 : Instruction des dossiers*
- *Entre 16 et 20 juin 2025: Retour à l'ANS*
- *Fin juin 2025 : date limite de transmission des bilans*
- *Courant Juillet / Août : paiement des subventions par l'ANS*

Nouveautés / Spécificités 2025

- L'action traditionnelle à destination des clubs de – de 150 licenciés (ou des comités de – de 1500 licenciés) est modifiée :
 - Financement à hauteur de 80% maximum :
 - Pour une subvention de 1500€, cela représente un budget total de 1875€, soit 375€ d'autres recettes
- Les subventions ne pourront financer que des actions d'un montant total de minimum 750€.
 - Les subventions de 1000€ et 1500€ (au total du dossier) ne permettront de financer qu'une action ou deux actions à 500€ ou deux actions à 750€.
 - Aucune subvention inférieure ne pourra être attribuée.
- Attention particulière de l'ANS sur la féminisation de la pratique et de l'accès aux responsabilités et à l'encadrement (20% des montants fléchés dessus pour chaque fédération)



Public bénéficiaire

* Statut

* Genre

Commentaire (bénéficiaires)

- Majoritairement masculin
- Majoritairement féminin
- Mixte

Pré-instruction

- **Attention seuls les clubs labellisés peuvent déposer un dossier (label haut-niveau n'est pas pris en compte)**
- *Respecter scrupuleusement la date limite dépôt des dossiers*
- *Projet de club à jour*
- *Une seule demande de subvention par structure (avec plusieurs actions)*
- *L'action se déroule sur l'année civile*
- *Attention aux rémunérations (compte 64 < 50% des charges)*
- *Subvention ne peut excéder 80% du coût total de l'action*

Instruction 2025 (Principes généraux)

- *Stage*
- *Journée Nationale*
- *Action en faveur de la féminisation*

Instruction (rappel)

- *En 2024 la fin de l'instruction des référents régionaux et nationaux, il restait encore à retirer un peu plus de 250 000 €*

Méthodologie :

- 1) Vérifications réalisées auprès des clubs et Comités présentant les plus gros montants*
- 2) Vérification pour chaque Ligue des pourcentages de baisse et des montants moyens*
- 3) Diminution des montants des Comités et des clubs par tranches*

Compte-Rendu Financier – PSF 2024

- *CRF – PSF doit être déposé en même temps que la demande*
- *CRF déposé au plus tard le 30 juin 2025*
- *ATTENTION, ANS est à jour sur le traitement des CRF*

Questions / Réponses

CONTACT
psf@athle.fr

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME